



TALLOIRES

L A C D ' A N N E C Y
FRANCE

ARR.POL n° 25-2018

ARRETE DU MAIRE

Le Maire de TALLOIRES-MONTMIN,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2122-28 / L 2112-1 / L 2112-2 / L 2113-2 relatifs aux pouvoirs de police du maire,

Vu le code de la route et notamment son livre IV,

Vu la demande présentée par M.GENETY, régisseur adjoint de la production France télévision, en vue de réaliser un tournage de film sur la commune de Talloires-Montmin

Considérant que pour des raisons de sécurité, il est nécessaire de réglementer le stationnement et la circulation sur le secteur concerné :

ARRETE

Article 1 : Le vendredi 09 mars 2018, de 07h00 à 19h00 le stationnement et la circulation des véhicules seront interdits respectivement sur le parking situé chemin de la Closette et le chemin de Vérel dessous, afin de permettre à la production France Télévision de stationner leurs véhicules techniques pour réaliser un tournage de film.

Article 2 : La signalisation et le balisage seront mis en place par les services de production.

Article 3 : Mr le Brigadier de police municipale est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Article 4 : Copie de cet arrêté sera transmis pour information :

- à M.GENETY, régisseur adjoint
- à Mr le Commandant de gendarmerie de FAVERGES,
- Monsieur le Procureur de la République et affiché en mairie

Fait à TALLOIRES-MONTMIN,
Le 08 mars 2018

Jean FAVROT,
Maire.



MAIRIE